

## Congo

# Réquisition du personnel de santé

Décret n°2020-101 du 3 avril 2020

*[NB - Décret n°2020-101 du 3 avril 2020 portant réquisition du personnel de santé exerçant sur le territoire national (JO 2020-16)]*

*Texte d'application : voir l'arrêté n°5799 du 27 mai 2020 déterminant les modalités d'utilisation et de rémunération des personnels de santé réquisitionnés exerçant sur le territoire national, pour la riposte à la pandémie à coronavirus (Covid-19) (JO 2020-21)]*

**Art.1.-** Les personnels de santé, exerçant aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé en République du Congo, sont réquisitionnés dans le cadre de la riposte à la pandémie à coronavirus Covid-19.

Sont également concernés tous les étudiants finalistes de la faculté des sciences de la santé et des écoles paramédicales.

**Art.2.-** Le présent décret, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publié au Journal officiel de la République du Congo.